L'Egalité
de Roubaix — Tourcoing

ROUBAIX

Camouflez vos lumières
Dans la nuit du 7 au 8 mars, LE CAMOUFLAGE ABSOLU EST OBLIGATOIRE de 18 h. 42 à 7 h. 20.

LES NOUVELLES DE LA VILLE
A TRAVERS LA VILLE

LES ECONOMIES DU PAUVRE « VIEUX »

Pensionnaire à l'Hospice Barbieux, Louis Landrieux, âgé de 57 ans, en veillant à ses affaires, était parvenu à économiser la somme de 250 francs qu'il gardait jalousement dans son portefeuille. Hélas, ce petit pecule disparut comme par enchantement et c'est l'âme en peine que le malheureux déposa une plainte au 3e arrondissement. Une enquête est ouverte.

ON LES VOLE PARTOUT

Sous le porche d'un immeuble de la place Chevreul, un malandrin subtilisa la bicyclette de M. Paul Corteville, 30 ans, visiteur en tissus, 11 rue des Durez, à Mouvaux. Subissant un préjudice de 2.900 fr., ce dernier a averti les services de police. Enquête en cours.

RENVERSE PAR UN TRAMWAY

Se trouvant sur la place de la Liberté vers 11 h. 45, M. Achille Parin, 80 ans, rue du Balon, cour Duvillier, 5, fut heurté et renversé par un tramway. Par un heureux hasard, l'octogénaire ne fut pas blessé et il put rejoindre son domicile par ses propres moyens. Enquête par M. Wattel, commissaire du 3e arrondissement.

LES DENREES PRECIEUSES

La brigade de la répression des fraudes a confisqué 7 k. 500 de beurre, 194 oeufs, 7 k. de viande et 15 k. de porc, qui étaient transportés par neuf personnes, lesquelles ont fait l'objet des procès-verbaux d'usage. Les denrées ont été remises au service du ravitaillement général.

APRES L'ACCIDENT OU BOULEVARD GAMBETTA

M. Wattel, commissaire de police chargé de mener l'enquête sur l'accident qui s'est produit vendredi, vers 16 h. 45, à l'angle de la rue Pierre Motte et du boulevard Gambetta, prie les personnes blessées de bien vouloir se présenter demain lundi 8 mars au Commissariat de la Grande-Rue (place Chapitale).

Taxe sur les transactions

Par une délibération du 10 février 1943, le Conseil municipal a décidé l'application de la taxe sur les ventes au détail et les prestations de services, au taux de 0,50 %.

Cette taxe deviendra exigible le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel la délibération du Conseil municipal provoquant son institution et fixant son taux a été approuvée par le Préfet.

La délibération précitée du 10 février 1943 ayant reçu l'approbation préfectorale le 23 février 1943, la taxe sur les ventes au détail et les prestations de service est donc applicable dans notre ville à compter du 1er mars 1943, et la perception en sera faite par l'administration des Contributions indirectes.

Tous renseignements concernant l'application de cette taxe pourront être demandés à cette administration.

Légion d'Honneur

Nous apprenons que la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur vient d'être attribuée, pour faits de guerre, à M. le Capitaine Maurice Guillemain, commandant la Capitainerie de Roubaix. Cette haute distinction vient saluer la Croix de Guerre 1939-1940 décernée à ce brillant officier, pour sa vaillante conduite pendant les opérations de mai 1940.

La Croix lui fut remise mercredi dernier, à Lille, par M. le colonel Pierron, commandant la Légion de Gendarmerie. Nous lui présentons nos vives félicitations.

De la viande de cheval

Le centre d'abattage informe les consommateurs que de la viande de cheval a été attribuée aux bouchers chevalins suivants :

M. Pennelle, 187 rue de Lannoy, Roubaix ; M. Nys René, 4 rue de Lille, Croix ; M. Lecut, Halles Centrales ; M. Gustave Pottier, 17 rue de Condé.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira mercredi 10 mars, à 18 h., à l'Hôtel de Ville, afin de procéder à l'examen de l'ordre du jour comprenant neuf communications et propositions de l'Administration et vingt-sept rapports de commissions avant trait au budget primitif de l'exercice 1943 au personnel municipal, à l'instruction publique, à l'assistance publique, à la voirie communale, au contentieux, etc.

ETAT CIVIL

Naissances : Daniel et Robert Clement, 60 rue des Fosses. — Maurice-Ette Vandevelde, 173, rue Edouard-Anseele, cour Vermeersch, 4. — Chantal Lepauw, 29 bis, rue Archimède. — Francis Florin, 88, rue des Arts. — Brigitta Vanmeenen, de Wattrelos. — Nicole Brulois, de Croix.

Publications : Régis Olivier, industriel, Grande-Rue, 102, et Monique Rouwel, s. p., avenue de Dunkerque, 89. a Lomme (Nord). — Gervais Dueluan, mainteneur-nettoyeur, rue des Anges, 43, cour Merlase, 2, et Marie-Thérèse Croquette, ourdisseuse, rue des Anges, 66.

Décès : Jean Jiseau, 59 ans, 19, Bd de Metz, cour Deschamps. 4 — Henri Provoyeur, 52 ans, 77, rue Jean-Jacques-Rousseau. — Céline Demets, épouse Passemiers, 118 bis, rue du Pile, 65 ans. — Germaine Ghesquier, Vve Michiel, 16, rue du Curé, 76 ans. — Jules Masson, 72 ans, 35, rue de Barbieux. — Alphonse Vancleemput, 71 ans, 198, rue de l'Ommelet, cour Lauwers, 5, épouse Sneyers.

FUNERAILLES

SAINT-AMAND. — Vous êtes prié d'assister aux **Funérailles de**

Monsieur Gaston DELTOMBE

décédé subitement à Saint-Amand le 5 Mars 1943 dans sa 49e année.

Lesquelles auront lieu le **Mardi 9 courant à 10 heures** en l'Eglise Saint-Martin à Saint-Amand, d'où le corps sera conduit au Cimetière du dit lieu pour être inhumé dans le caveau de famille.

Réunion en la maison mortuaire, 41, Place de l'Eglise à 9 heures 45.

De la part de

Madame DELTOMBE-GILLIARD, son épouse ; Mademoiselle Gisèle DELTOMBE, sa fille, et toute la Famille.

Pompes Funèbres Générales, St-Amand

10.916

WATTRELOS

UN BRACELET-MONTRE EN OR A DISPARU

M. Lucien Courtray, fabricant de sacs, rue du Laboureur, 23, était allé jouer au basket-ball au stade A. Prouvost et avait laissé ses effets au vestiaire ainsi que son bracelet-montre.

A son retour il constata qu'un adroit larron s'était emparé de son bracelet-montre en or d'une valeur de plus de 3.000 francs.

Plainte fut déposée au commissariat de police qui a ouvert une enquête sur ces deux vols.

DISPARITION D'UN APPAREIL DE PROJECTION

Un élève d'une école de filles avait prêté à son instituteur un appareil de projections Pathé avec douze films.

Quand la classe réclama l'appareil il avait disparu du bureau de l'instituteur.

Le père de l'enfant, Albert Demeyer, mécanicien, rue Coulon, 22, a déposé plainte au commissariat de police.

PAIEMENT DES SECOURS

On paiera au Bureau d'assistance, 1 bis, rue Jean-Jaurès, le jeudi 11 mars de 9 à 11 h., les allocations d'assistance aux vieillards, infirmes et incurables, les allocations d'assistance aux femmes en couches, d'allaitement maternel et l'assistance à la famille.

Se munir de la carte d'identité.

ETAT CIVIL

Publications de mariages : Camille Dewarle, ferrailleur, rue Mirbel, cour Fraignac, 12 et Marguerite Hespel, rue de Roubaix, 81 ; André Froment, boucher, rue des Ecoles, 15 et Lievin Vanhoorde, couturière, rue des Phalempins, 94, à Tourcoing ; Noël Turpin, bricoleur, rue des Villas, 14 et Raymonde Daudin, couturière, rue Jean-Jaurès, Dolescluse, 194, à Croix ; Albert Bize, mécanicien, rue Henri-Lefebvre, 6 et Simonne Van Kruinkelen, tisserande, rue Turgot, 14, à Roubaix ; Marcel Le Baut, gardien de la Paix, rue Roger-Salengro, 29, et Renée Delevallée, dactylo, boulevard Clemenceau, 280, à Marcq-en-Barœul.

CROIX

Un jeune apprenti boulanger dérobait des tickets de pain

QUATRE ARRESTATIONS

Depuis le mois de décembre dernier, Mme Berthe Hecquet, 49 ans, boulangère 28 place de la Liberté, constatait des manquants importants dans les tickets de pain remis par la clientèle. En décembre, il manquait pour 50 kilos de pain ; en janvier, pour 300 kilos et en février, pour 400 kilos. Dûtement informée, elle avertit l'adjudant chef de gendarmerie Royer, qui lui conseilla de marquer les tickets de mars à l'aide d'une pointe d'épingle.

Ces jours derniers, comme elle enregistrait un nouveau manquant équivalent à 65 kilos, elle en référa à M. Royer, qui arriva bientôt sur les lieux. Sans tarder, il porta ses soupçons sur le jeune commis, Maxime Delplace, 17 ans, domicilié 8 rue Charles Saint-Venant. Interrogé, le jeune homme nia tout d'abord, mais, fouillé, il fut trouvé porteur de la quantité de tickets disparue. Se voyant découvert, il reconnut avoir dérobé, depuis Noël dernier, pour environ 700 kilos de tickets qu'il revendait, à raison de dix francs, les tickets représentant un kilo de pain.

Il ajouta que la première fois, il avait volé uniquement pour pouvoir se payer des gâteaux. L'affaire ayant parfaitement réussi, il décida d'augmenter les quantités et de les revendre. C'est ainsi qu'il en céda à Léon Flourent, 20 ans, rue Jules-Guesde, 200 ; Mme Deloumne, 58 ans, cafetière, 5, rue Courbet ; Mme Polfliet, 39 ans, rue du Téléphone, 26 et Auguste Dendoncker, 17 ans, rue de Lille, 10, à Wasquehal. Ces quatre complices ont passé des aveux complets.

D'autre part, le jeune voleur déclara qu'avec l'argent acquis, il s'était acheté un complet, des souliers et autres effets d'habillement. Cette affaire se termina par la mise en état d'arrestation du jeune Delplace, qui a été conduit au parquet en compagnie de ses acheteurs Flourent, Dendoncker et Mme Polfliet.

LE CHARBON DU MARCHE NOIR

Vendredi matin, la présence de 700 kilos de charbon sur les quais de la gare de Croix attira l'attention de deux gardiens de la paix.

Ceux-ci attendaient patiemment que les propriétaires viennent en prendre livraison. A 8 h., deux individus se présentèrent et commencèrent à charger le précieux combustible sur une baladeuse.

Ils furent alors interpellés par les gardes et, n'ayant aucune autorisation, reconnurent être en défaut.

Il s'agit des nommés Alphonse Ramant, cimentier, demeurant à Roubaix, 55, rue Marie-Bulsine, et de Constant Bauwens, manœuvre, demeurant 9 rue de la Planche Tenrée, à Roubaix, qui seront poursuivis pour transport clandestin de marchandise contingentée.

Les 700 kilos de charbon ont été saisis.

JARDINS OUVRIERS

Groupe Gaston Priau N° 2 B. — Les jardiniers désireux d'obtenir un sachet de graines sont invités à se faire inscrire après 18 h., 132, rue Jules-Guesde, munis de leur carte de jardinage et de leur feuille de tickets. Le prix du sachet est fixé à 24 francs payable à la commande. Dernier jour d'inscription jeudi 11 mars.

Colis pour les prisonniers. — Pas de distribution de colis lundi 8 mars. Prochaine séance lundi 15 mars, au local habituel.

Vestiaire du Secours National. — Ouvert lundi 8 mars, de 14 à 17 h. Se présenter muni d'un bon du Secours National.

WASQUEHAL

Visite médicale des nourrissons. — Jeudi 11 mars, à 15 h., consultation des nourrissons à l'Ecole Maternelle, rue Voltaire, pour les mamans du Cajireau et de la Planche au Riez. Présence obligatoire pour les nourrissons et les mères percevant la prime d'allaitement maternel.

Jardins populaires de Roubaix. — Les sociétaires qui n'ont pas encore pris possession de leurs plants d'oignons, pois, haricots et plants de pommes de terre, sont priés de les retirer de toute urgence chez le délégué de la commune, M. Joseph Vanholedubeke, 51, rue des Jardins.

Restaurants à bon marché et soupes populaires (Cajireau). — La distribution des cartes (pour le restaurant à bon marché et des tickets aux bénéficiaires des soupes populaires) pour la semaine du 15 au 20 mars aura lieu jeudi 11 mars, de 14 à 16 h. 30, à la salle annexe des fêtes, rue de Roubaix.

Au Syndicat agricole. — Les cultivateurs et maraîchers, ainsi que tous les membres du syndicat corporatif de Wasquehal sont invités à assister à la réunion du Syndicat agricole qui aura lieu jeudi prochain 11 mars, à 10 h. 30, à la Mairie : élection des délégués à la Commission paritaire. Cette réunion sera présidée par M. Boucherry, chef de district au ravitaillement général.

Au bureau 17, rue Sadi Carnot. — Le bureau annexe installé 17, rue Sadi Carnot, qui s'occupe des questions de chômage, d'allocations de secours aux familles privées de ressources (ex-secours national) de la vérification des masques à gaz et des secours aux familles des travailleurs en Allemagne est ouvert tous les jours, de 9 à 12 et de 14 à 17 heures et est fermé le samedi après-midi.

COMINES

DISTRIBUTION DES BONS DE PETROLE ET D'ALCOOL

La distribution des bons de pétrole et d'alcool aura lieu le mardi 9 mars, de 9 à 12 h. et de 14 à 17 h. 30.

Pétrole : Pour les foyers sans gaz ni électricité.

Alcool : Pour les foyers sans gaz et électricité et pour les ménages ayant des enfants âgés de moins de 2 ans.

Allocation aux vieillards, infirmes, etc... — Les personnes bénéficiant de l'allocation aux vieillards, infirmes et incurables qui leur sera payée le samedi 13 mars, de 13 à 15 h., et qui précédemment recevaient le 5 de chaque mois une allocation du Secours National, recevront en même temps un secours supplémentaire en argent.

HALLUIN

TAXES SUR TRANSACTIONS ET DIVERSES

La perception de ces taxes se fera à la Mairie, salle de la Cause d'épargne, jeudi prochain, 11 mars, de 8 h. 30 à 11 h. 30, pour les redevables dont les noms commencant par les lettres A à L, et le vendredi 12, pour les autres, aux mêmes heures et endroit.

RONCQ

PAIEMENT DES ALLOCATIONS D'ASSISTANCE

Les bénéficiaires de l'assistance obligatoire aux vieillards, infirmes et incurables, assistance à la famille, assistance aux femmes en couches et primes d'allaitement maternel, sont priés de se présenter à la Recette municipale mardi 9 mars, de 9 h. à midi et de 14 à 16 h., en vue de retirer l'allocation qui leur est due pour le mois de février.

Les intéressés sont priés de se munir de la carte d'identité.

Consultation des nourrissons. — La prochaine séance aura lieu mercredi prochain 10 mars, à 15 h.

Etat civil. — Naissances : René Dekeyser, rue de Lille, 308. — Christian Haquette, rue Destombes, 35. — Bauduin Mittenaere, rue de Lille, 184. — Roger Bulcourt, rue des Chats-Huants, 251.

Publication : Robert Descamps, artisan coiffeur, et Lucienne Vandekerkove, tricoteuse.

Taxes sur les transactions et diverses. — La perception de ces taxes aura lieu au débit Suin, place de Roncq, mercredi 10 mars, de 9 à 11 heures.

MOUVAUX

Réunion du Conseil Municipal. — Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie, le mercredi 10 mars, à 19 h.

Etat civil. — Naissance : Legrand Annette, rue des Platanes, 35.

Décès : Lefoy Julienne, s. p., 119, rue de Roubaix.

Cantines scolaires. — A l'occasion des congés scolaires, les cantines ne fonctionneront pas pendant la semaine du 7 au 14 dans toutes les écoles de la ville.

LINSELLES

PROCHAIN COLIS DU PRISONNIER

Réception des étiquettes à la Maison des œuvres pour le colis mensuel, mardi 9 mars, de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h. Prière d'apporter ficelle et papier, sauf carton. Poids du colis 4 k. 750. Les familles peuvent ajouter des objets personnels de façon que le colis atteigne le poids approximatif de 5 kilos.

Prière de respecter le jour et les heures.

Secours National. — La permanence du Secours National n'aura pas lieu le mardi 9 mars. Elle est reportée au mardi 16 mars, à 15 h.

Etat civil. — Naissance : Alain Vandecasteele, rue de la Marne.

Publications : André Dhaenens, tisserand, prisonnier de guerre en Allemagne, et Marie-Louise Stamper, soigneuse. — Robert Flament, manœuvre, à Bondues, et Palmerie Schave, ettrageuse. — Yves Verlelat, ouvrier textile, à Boulogne-sur-Mer, et Marcelle Catteau, chômeuse.

Décès : Henriette Deraithes, ép. Dumanel, 70 ans, cultivatrice. — Le Petit Cuemin — Clémence Fremaux, Vve Vienne, 72 ans, rue Castellum. — Eugénie Dumortier, 66 ans, rue de Roubaix. — Joseph Delfordre, veilleur de nuit, 54 ans, rue de Quesnoy. — Renée Joye, Vve Charles, 71 ans, av. des Villas.

MARCQ-en-BARŒUL

Etat civil. — Naissances : Marie-Rose Lemaire, rue de Lille, 130. — Daniele Parez, rue des Peupliers, 300. — Daniel Lejosne, rue du Boulevard, 59. — Marie Deeurmont, Allée Gabrielle, 77. — Marc Petit, rue d'Orchies, 12. — Brigitte Chocraux, rue du Dr-Ducroquet, 43. — André Blosse, rue du Plouich, 22.

Publication : Adrien Dierickx, magasinier, rue National, impasse de la Chocolaterie, 10, et Germaine Noterman, bobineuse, à La Madeleine.

Décès : Zoé Marel, Vve Deerdmaux, 79 ans, rue J.-Guesde, 30. — Agnès Rotrus, s. p., 37 ans, rue du Dépôt, 138. — Edmond Catrix, 74 ans, rue du Lazaro, 44. — Robert Cayet, domestique, 42 ans, rue de Tourcoing, 280. — Marc Petit, 1 jour, rue d'Orchies, 12. — Alfred Deaprez, retraité, 62 ans, avenue Gambetta, 53.

LILLE

LES NOUVELLES DE LA VILLE

Deux ouvriers de la S. N. C. F. écrasés par un train à Mons-en-Barœul

Samedi 6 mai à 14 h. 10, le commissaire de police de Mons-en-Barœul était prévenu que deux ouvriers de la S.N.C.F. avaient été écrasés par un train sur le territoire de cette commune, alors qu'ils travaillaient sur la voie ferrée. Il se rendit sur les lieux où il constata en effet, que deux travailleurs de la S.N.C.F., Jules Dambrine, 47 ans, 6, rue Blériot, à Hellemmes, père de 3 enfants et Daniel Béry, célibataire, 26 ans, 162, rue Delecenserie, à Marcq-en-Barœul, avaient été écrasés, vraisemblablement par un train et complètement déchiquetés.

On croit que les ouvriers auront voulu se garer d'un train de marchandises qui passait également à cet instant, et auront été happés par le train de voyageurs.

L'enquête continue, et les deux corps ont été envoyés à la morgue du cimetière de Mons-en-Barœul.

Cour d'Appel de Douai

La catastrophe de chemin de fer de Laventie

Sur la voie ferrée à ligne unique d'Armentières à Berguette, un train de voyageur venant de Lille et se dirigeant vers Berguette, entra en collision le 28 décembre 1941, vers 7 h. 45, avec le train de Berguette à Armentières, qui arrivait en sens inverse.

La rencontre se produisit entre Laventie et Berguette. Ce fut une véritable catastrophe qui se traduisit par 56 morts et 40 blessés. Cinq wagons s'emboutirent et furent complètement détruits.

Une enquête minutieuse fut ouverte pour déterminer les circonstances et les responsabilités de l'accident. Le train, venant de Lille, avait pris un certain retard, qui s'était accentué par suite de l'accrochage en gare de Saint-André, de deux wagons de bestiaux. Aussi, avait-il été décidé que les trains qui se croisaient habituellement à La Gorgue, se croiseraient ce jour-là, à Laventie.

Le train de Lille arriva à cette station avec 17 minutes de retard. Son départ intempestif de cette gare fut à l'origine de l'accident.

Des manœuvres devaient être effectuées pour détacher un wagon de marchandises qui ne se trouvait pas exactement en queue. Des signaux furent effectués par le chef de gare ; ces signaux, mal exécutés furent mal compris par le conducteur du train.

Au lieu de manœuvrer, le mécanicien démarra d'une manière définitive. Il semble que toutes les manœuvres furent fort confuses ; si confuses que le chef de gare crut devoir suppléer aux signaux par l'envoi vers la locomotive d'un employé chargé de donner des ordres verbaux. Cet employé n'arriva pas à se faire comprendre.

Traduits devant le tribunal correctionnel, MM. Janvier Huart, conducteur du train et Raymond Blangy, chef de gare, ont été condamnés à 3 mois de prison avec sursis et 1.200 fr. d'amende. M. Legrois, l'employé délégué par M. Blangy pour aller porter des ordres au mécanicien, bénéficia d'une décision de relaxe.

Sur appel du parquet, l'affaire est revenue devant la quatrième chambre correctionnelle de la Cour de Douai.

M. le président Richard a présenté un rapport de l'affaire et interroge les prévenus.

M. l'avocat général Lenys a requis une augmentation des peines. La défense des inculpés a été présentée par Me Allaert et Jardel.

La Cour a réformé la décision des premiers juges. Elle a maintenu le sursis pour les peines de prison qui ont été élevées à un an pour Huart, à 8 mois pour Blangy. Legrois a également écopé de 6 mois. Tous trois paieront une amende de 1.200 francs.

Les familles ont été prévenues avec les précautions nécessaires.

QUI A PERDU ?

Le service des objets trouvés du commissariat central de police communique la liste suivante des objets trouvés au cours du mois de février et non réclamés :

Une montre de dame en métadore ; une montre de dame en métal blanc ; une montre de dame en métal blanc ; une montre en argent ; une montre d'homme en métal blanc ; un bracelet d'identité ; une boucle d'oreille avec brillant ; une broche en métal blanc ; quatre paires de gants ; deux gants dépareillés ; treize porte-monnaies avec sommes et objets divers ; un sac de dame ; diverses sommes d'argent ; trois paires de lunettes ; deux parapluies ; deux fourrures ; un sac de ciment ; un nécessaire de toilette ; un coiset d'enfant ; une pompe à bicyclette ; un sac de toile contenant une bouteille et un pain ; un béret basque ; une collerette à maquillage ; une canne souvenir ; un passe-montagne en laine ; une paire de ciseaux ; un album de timbres-poste ; une trousse d'écolier ; un essieu automobile ; un cache-col de laine ; une baladeuse ; deux jantes automobile ; un compteur électrique ; un crick automobile ; un fut plein de 200 litres ; une blague à tabac ; une boîte contenant des pignons automobile ; un soulier d'enfant ; une bicyclette pour homme couleur bleue ; un cadre de dame, vert.

Se présenter au commissariat central, bureau des epaves, boulevard du Maréchal Vaillant de 8 à 12 h. et de 14 à 18 heures.

LA RETRAITE ET LA CARTE DU COMBATTANT

L'U.N.C. rappelle aux anciens combattants titulaires de la carte, qui atteindront l'âge de 50 ans en mars 1943, de ce mettre en mesure de souscrire la déclaration d'usage.

A cet effet, elle prie les intéressés de passer au siège, 13, rue Jacquemars-Giélée, porteur d'un extrait sur papier libre de leur acte de naissance afin de constituer leur dossier de retraite du combattant.

D'autre part, elle informe les camarades déjà pensionnés, dont les carnets de retraite du combattant viennent à expiration pour renouvellement ou changement de taux, qu'elle se charge de transmettre tous documents et livrets de pension aux organismes compétents.

Elle fait connaître aux anciens combattants de 1914-1918, non titulaires de la carte, que les délais pour la présentation des demandes de carte du combattant, au titre des opérations antérieures à la guerre 1939-1940 sont prorogés pour une période de six mois laquelle expirera le 4 juin 1943.

Pour tous renseignements utiles, consulter le secrétariat à l'adresse précitée.

Les bureaux sont ouverts de 9 h à midi et de 14 à 18 heures.

A toute demande de renseignements par correspondance, joindre la somme de 2 fr. en timbre-poste.

LA SEMAINE DE SOLIDARITS DE LA S. N. C. F

APRÈS L'ACCUEIL FAIT PAR LES CHEMINOTS D'ORCHIES AUX ENFANTS DE FIVES, HELLEMMES ET LILLE-DÉLIVRANCE

Nous avons eu le plaisir à relater le très charmant voyage fait à Orchies par les enfants de cheminots de Fives, Hellemmes et Lille-Délivrance. L'accueil qui leur fut réservé par les familles orchésiennes laissera chez tous une durable impression de bonheur. Depuis dimanche de très nombreuses lettres de remerciements, de reconnaissance chaleureuse sont parvenues chez le président du Comité de Solidarité d'Orchies, M. Thomas.

Un papa, ajusteur aux Ateliers d'Hellemmes, écrit entr'autres :

« C'est avec une vive reconnaissance que nous venons vous remercier ainsi que vos dévouées collaboratrices et toutes les personnes d'Orchies qui ont reçu nos enfants dimanche dernier. Oui, c'était vraiment une belle journée de solidarité, et nous en garderons un long et bon souvenir. Nos enfants sont encore plus heureux, car, pour eux, cette fête familiale, avec toutes ses gâteries, restera gravée dans leur esprit et leur cœur. J'entends encore dire par eux : Ils sont vraiment bons les gens d'Orchies. Eh, oui, vous avez été bons. Aussi un grand merci pour tout le mal que vous avez eu pour nous recevoir et organiser cette journée d'entraide. Merci plus particulièrement à M. Thomas. J'ai vu dans votre regard le bien que vous avez voulu nous faire. Combien de démarches il a fallu faire afin de trouver le nécessaire de la fête. Combien de déceptions à la dernière minute. Mais, enfin, avec votre volonté, vous avez d'autant mieux réussi. C'est un exemple à imiter ; nous en serons les propagandistes autour de nous. C'est le premier pas qui coûte, mais çà se fera. Orchies, ville mutilée, nous a montré la route... »

Ces remerciements des familles des cheminots vont aussi à M. Roger, chef de dépôt et vice-président du Comité, à MM. Deslre Heddebaut, Marcel Delzenne, Lucien Demade, Gaston Demarcq, Emile Delmarre, Jean Fayeulle, le dévoué secrétaire ; à MM. Vendeville, inspecteur des Services commerciaux, président du Comité régional de solidarité et son adjoint, M. Toussaint, secrétaire-trésorier.

Ajoutons encore que le personnel cheminots d'Orchies et de Lille procède actuellement à la G. V. de la rue de Tournai, à Lille, à une distribution de 750 kilos de pommes de terre entre les familles des enfants ayant dimanche gagné un bon de ces précieux tubercules.

Le Comité de Lille annonce qu'une grande fête de solidarité est en cours d'organisation et se déroulera le dimanche 28 mars.

Des fêtes pour la même œuvre seront données à Orchies, prochainement, avec le concours d'artistes de Lille.

Signalons enfin qu'au lendemain de la journée de solidarité d'Orchies les bons vieux et bonnes vieilles, indigents de la Cité, furent invités à un repas « exceptionnel » offert par le Comité de Solidarité de la ville, sur l'initiative de MM. Thomas et Roger.

TOURCOING

A TRAVERS LA VILLE

VOL DE 335 DOUZAINES DE PAIRES DE BAS

Il y a quelques jours, des individus s'introduirent dans les établissements Flament, 115, rue du Chêne Houplines. La première enquête permit d'établir que les cambrioleurs, s'aidant d'une échelle empruntée dans un chantier voisin, s'étaient introduits dans les établissements Flament en passant par une nef et qu'ils avaient volé 335 douzaines de paires de bas. M. Redoulin, commissaire de police, fut chargé de l'enquête. Au cours de leurs investigations les inspecteurs Sarrazin et Delannoy apprirent qu'une dispute avait eu lieu dans un café entre Van Pamel, domicilié 35, rue de l'Hippodrome, et son amie Flore Penoit, discussion qui avait pour motif une certaine somme d'argent.

Flore Penoit, amenée devant le commissaire de police, reconnut qu'effectivement, au Café Montagnie, rue de l'Hippodrome, 47, son ami lui avait reproché d'avoir soustrait une somme de 52.000 francs. Devant les menaces de son ami, Flore Penoit avait rapporté l'argent dans un café de la rue du Calvaire. A la suite de la restitution, Van Pamel paya plusieurs consommations, dont le total s'élève à 800 francs. Interrogée sur la provenance de l'argent, Flore Penoit reconnut que le soir du vol chez Flament, Van Pamel avait découché et qu'il s'était rendu à Lille où il avait mené la grande vie, distribuant des pourboires royaux. Il avait en outre acheté pour son amie un manteau de fourrure valant 13.000 francs. A la suite de ces déclarations une perquisition fut effectuée chez Van Pamel, mais on n'y découvrit qu'une paire de bas. Le manteau de fourrure a été saisi. Flore Penoit a été maintenue en état d'arrestation et la police recherche activement Van Pamel, qui est en fuite.

Un vol d'une centaine de mille francs

Hier, à 22 h. 30, M. Severin Vandecasteele, agent d'assurances, 76, rue Turgot, en rentrant du cinéma, constata que la porte de son salon avait été fracturée. Il constata alors que des malfaiteurs avaient enlevé un poste de T.S.F., 100 cigarillos, deux montres, du ravitaillement, du linge et qu'enfin, dans un tiroir d'un meuble qui avait été fracturé, ils avaient dérobé 80.000 francs. M. Redoulin, commissaire de police, a ouvert une enquête.

CENTRAL CINÉ
Div. POPESCO et Nowy GARAT
LE VALET MAITRE
d'après la pièce de P. ARMONT
Dimanche : 2 h. 30, 5 h. 30, 8 h. 30
Demain Lundi : 3 et 7 heures
2.540

ETAT CIVIL

Naissances : Yves Martin, rue Ingres, 147. — Marc Dewitte, rue de Dunkerque, 235. — Jean-Pierre Pardœn, rue A.-Briand, 13. — Annette Bénaque, rue du Roitelet, 67. — Francine Catteau, rue Dupleix, 7. — Michel Bonte, rue Marengo, 86. — Monique Destoop, rue Bl. Pascal, 32. — Guy Warhem, rue d'Elbeuf, 21. — André Desurmont, rue Bois, 2me, C. Assemaine, 5.

Publications : Gaston Fleurquin, échantillonneur, à Roubaix, et Suzanne Van Hoy, remailleuse, rue Cuvier, imp. Premaux, 11. — Marcel Declercq, empl. aux Tramways à Wattrelos, et Josette Allyns, tricoteuse, rue La Fontaine, 50. — Jean David, ourdisseur, rue Moulin, 146, et Andrée Willem, confectionneuse, à Croix. — André Corbel, empl. aux Ch. de Fer, rue La Rocelle, 149 et Fernande Buyschaert, couseuse, contour Ste-Anne, 11. — Roger Vercruysse, bonnetier, rue Jules-Simon, 33 et Jeannine Saliens, bonnetière, à Roubaix.

Décès : Paul Dessauvages, 67 ans, ép. Angette Bourgois, rue d'Havre, 3. — Olive Buysschaert, 80 ans, Vve Adolphe Lebrun, rue Collecteur, 9. — Maria Cornille, 70 ans, ép. Benjamin Wattel, rue St-Quentin, 8. — Catherine Lejeune, 74 ans, Vve Jean Fauquenois, rue d'Armentières, 31. — Charles Capelle, 85 ans, ép. Marie Bevis, rue d'Havre, 3. — Claudie Koterba, 3 mois, P.A.P. du Nord, rue Clinquet, 475. — Monique Demey, 14, fille de Omer R., Belle-Vue, 13. — Charles Deltour, 61 ans, ép. Marie Thomas, rue Malcenas, décédé rue Yser, 332. — Marie Chrétien, 85 ans, Vve François Wilpotte, rue Chantilly, 40. — Sidonie Contier, 86 ans, Vve Alphonse Hurstemans, rue Moscou, 22. — Divine Marphy, 78 ans, ép. Emile Deboosere, rue Lorraine, 8.

INFORMATIONS REGIONALES

LA MÉDAILLE MILITAIRE A SIX GENDARMES DE LA 1re LÉGION

Au J. O. du 2 mars, nous relevons un décret du chef du gouvernement en date du 22 février, selon lequel la Médaille Militaire est attribuée aux gendarmes et gradés dont les noms suivent :

Beaussart Maurice, maréchal des logis-chef (19 ans de service, 3 campagnes) ;

Rainguez Georges, gendarme (17 ans de service, une campagne) ;

Martin Joseph, gendarme (15 ans de service, une campagne, a été blessé et cité) ;

Houbart Gérard, gendarme (16 ans de service, une campagne) ;

Camus Marcel, gendarme (14 ans de service, une campagne). Titres exceptionnels.

Caraux Albert, gendarme (10 ans de service, un campagne). Titres exceptionnels.

Tous appartiennent à la 1re Légion de gendarmerie.

DU CHAMPAGNE pour 1943
Consultez votre Fournisseur habituel

CHEZ LES RETRAITÉS MILITAIRES PROPORTIONNELS

Le bureau de l'Association des R.M.P. du Nord invite les camarades qui ne se sont pas encore mis à jour de leur cotisation 1943, d'accomplir ce geste de solidarité dans la moindre délai possible et avant le 31 mars.

Les camarades qui ont omis de payer les cotisations 1941-1942 sont priés de le faire de toute urgence.

Envoyer la cotisation en un chèque-postal à « Association des R.M.P. du Nord, 50, rue Anatole-France, à Ronchin » (compte chèque postal 34943 Lille).

Les retraités qui désirent se faire inscrire à l'Association sont priés de s'adresser à l'adresse ci-dessus ou encore chez M. Arbonnier, 5, place Jacques-Louchard, à Lille.

ÉCHOS ET CARNET

CALENDRIER. — Lundi 8 Mars 1943. — Soleil : Lever à 7 h. 20 ; Coucher à 18 h. 44.

Aujourd'hui : Ste-Véronique. Demain : St-Grégoire et Ste-Françoise.

la provenance du sac de clous qu'il portait. Il s'agissait d'un vol commis au préjudice de M. Fremaux. Il a été condamné à 3 mois et un jour.

LA BICYCLETTE

André Dutoit, 30 ans, aide-cuisinier, rue Pauvrée, à Roubaix, qu'avait dérobé une bicyclette de dame a été condamné à 6 mois d'emprisonnement.

FAITS IMMORAUX

Quatre mois d'emprisonnement avec sursis et 2.000 francs d'amende ont été prononcés à l'encontre de Louis Hivart, 23 ans, demeurant à Lambersart, pour outrages publics à la pudeur.

LES OUTRAGES

Marianne Pajak, femme Maillard, cabaretière, à Lille, rue Voltaire, a outragé les agents. Elle était en état d'ivresse.

D'autre part du tabac de provenance douteuse a été trouvé à son domicile. Elle a donc été condamnée à 20 jours d'emprisonnement pour outrages à agent, 1.200 fr. et 60 fr d'amende et à six jours pour fraude.

— Les frères Léon et Fernand Vanhove, commerçants à Roubaix et à Croix, faisaient du scandale dans un café de la rue de Mouvaux à Roubaix. Ils résistèrent aux agents intervenus. Fernand a été condamné à deux mois d'emprisonnement et 1.200 francs d'amende. Léon à 1 mois et 1.200 francs. La contravention de 60 fr. pour ivresse leur a été infligée.

LE BON TABAC

Yvonne Dons, 22 ans et Berthe Laenen, 42 ans, demeurant à Menin avaient tenté d'importer frauduleusement 55 kilos de tabac de provenance étrangère. Elles ont été condamnées à un mois d'emprisonnement chacune et à 25.000 fr. d'amende.

LES EXPORTATIONS

Un mois d'emprisonnement et 1.200 francs d'amende pour le délit de droit commun et six jours avec confusion et 1.200 francs d'amende pour le délit douanier, à Antoine Vendevelde, 35 ans, comptable, à Bruxelles qui a tenté d'exporter 35 kilos de lard achetés sans tickets.

— Pour tentative d'exportation par Halluin, de 20 kilos de gras de bœuf et 11 kilos de beurre achetés sans tickets, Marie Maes femme Vandecasteele, à La Chapelle-aux-Pots, a été condamnée à 15 jours d'emprisonnement et 1.200 francs d'amende.

A · B · C · D
Imprimerie du Recell du Nord
186 rue de Paris, LILLE
Le Gérant : Emile GEST

(A suivre)

Lisez
LES SPORTS DU NORD
En vente le samedi. — Le N° 1 fr.

Tribunal correctionnel

UNE FEMME CONDAMNEE A UN AN D'EMPRISONNEMENT POUR VOL ET CREATION DE COMMERCE

Poursuivie pour vol, création de commerce et livraison de denrées rationnées sans tickets, en l'espèce du cacao, la femme Lambrecht, née Julia Desquennes, 41 ans, sans domicile fixe, à Lille a été condamnée à une année d'emprisonnement et à deux mille francs d'amende.

Elle avait pénétré dans la cuisine d'un café et avait dérobé un sac à main contenant 80.000 francs appartenant à la tenancière dudit café, rue Ratisbonne, à Lille.

Le sac retrouvé ne contenait plus que 61.900 francs.

L'enquête fit découvrir que la femme Lambrecht avait proposé en vente s